

PSYNAM

Psychologues de première ligne - Namur



C'EST QUOI ?

Permettre aux patients de bénéficier de remboursements, par l'INAMI, de séances de soins psychologiques de première ligne

Une intervention de 1ère ligne se distingue d'une thérapie classique. Elle est limitée dans le temps (**nombre défini de séances**). Elle a des objectifs précis : **évaluation diagnostique** des problèmes présents, **renforcement du patient** (traitement orienté solution, psychoéducation, promotion de l'autonomie,...) et **orientation** (en cas de problématiques complexes). Elle est effectuée uniquement par **un/une psychologue conventionné(e)** auprès de PSYNAM (pour Namur).



POUR QUI ?

Le projet est disponible **pour tout public** en situation de fragilité ou de détresse psychologique.

Ces séances s'adressent :

- aux enfants/adolescents de 0 à 18 ans
- aux adultes de 18 à 64 ans
- aux seniors de plus de 65 ans

► Télécharger la liste des critères et tenir compte de l'évolution des critères d'âge : www.psynam.be/pour-qui/



QUI PEUT PRESCRIRE ?

Adultes/personnes âgées : Médecin traitant, psychiatre, gériatre et médecin du travail

Enfants/adolescents : Médecin traitant, pédopsychiatre, pédiatre, médecin scolaire, médecin PMS,...



PRESCRIPTION DE RENVOI

Une prescription de renvoi spécifique est donnée au patient, téléchargeable sur www.psynam.be/je-suis-medecin

Le patient prend ensuite contact, **sans tarder**, avec un/une des psychologues conventionnés.



QUEL REMBOURSEMENT ?

11,20 euros par séance ou **4 euros** si le patient dispose d'un statut BIM.

► Principe du tiers payant.



COMMENT ORIENTER ?

Uniquement auprès de psychologues conventionnés. La liste des psychologues est disponible sur : www.psynam.com/orienter/

Informations et
téléchargements



NOUS CONTACTER

info@psynam.be
0492/14.94.53



www.psynam.be